



AMIFOR
Bld Bischoffsheim, 1-8, Boîte 3
1000 - Bruxelles

BNB nr 1532

Rapport du Conseil d'Administration **à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2020**

Mesdames, Messieurs,

L'Association d'Assurance mutuelle AMIFOR a terminé son cinquantième et unième exercice social. En même temps que la présente convocation à notre Assemblée Générale Ordinaire, vous avez reçu les comptes annuels au 31 décembre 2019, arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 19 février 2020 et soumis à votre approbation.

ACTIVITES DE LA MUTUELLE

La superficie assurée passe de 54.050 ha pour 786 affiliés en 2018 à **55.425 ha pour 779 affiliés en 2019**, soit une augmentation en surface de 1.375 ha ou 2,5 %. L'étendue moyenne par affilié passe de 68,77 ha à 71,15 ha/affilié.

Les forêts publiques assurées (communes, provinces et CPAS) couvrent la moitié de la surface totale assurée.

AMIFOR a enregistré 3 sinistres en 2019 (Aywaille, Stoumont et Trois-Ponts) pour une superficie totale de 4,16 ha.

En 2019, le Conseil d'Administration a maintenu son tarif d'indemnisations en cas de sinistres.

BILAN

ACTIF

Placements

Immeubles : Le plateau de bureaux de la Galerie du Centre a été vendu en 2019, de même que les 2 garages situés au sous-sol. Ces éléments ne figurent donc plus dans les comptes au 31/12/2019.

Quant aux nouveaux bureaux de la Place Madou, ils sont repris au bilan pour une valeur brute de 937.053 €, aménagements et frais de notaire compris ; ils figurent à l'actif du bilan pour une valeur nette de 885.301 € après amortissement.

Les **placements financiers** sont repris à leur valeur d'acquisition, soit 1.161.423 € fin 2019, après réduction de valeur sur General Electric et Inbev. La valeur d'inventaire de nos placements s'élève quant à elle à 1.243.922 € fin 2019 (dont 828.680 € en comptes d'épargne), ce qui représente une plus-value latente de 82.499 € (+ 7,1 %) fin 2019, contre une moins-value latente de 32.774 € fin 2018.

Autres éléments d'actifs

En 2019, nous avons acheté un nouvel ordinateur repris au bilan pour une valeur nette de 966 €. Le **véhicule** acheté en 2013 est totalement amorti.

Quant à nos **valeurs disponibles** (comptes à vue), elles se chiffrent à 955.975 € fin 2019 contre 19.577 € fin 2018.

PASSIF

Capitaux propres

Après affectation du résultat, les **capitaux propres** se chiffrent à 2.951.312 € fin 2019 contre 2.463.105 € fin 2018. Le fonds spécial de prévision a augmenté de 560.000 €, passant à 2.685.000 €, d'une part suite à l'affectation de 500.000 € au Fonds spécial de prévision, d'autre part suite à l'incorporation de la plus-value de réévaluation des garages vendus en 2019 (60.000 €).

La réserve statutaire reste inchangée à 189.007 €. Le résultat reporté s'élève à 77.305 €.

COMPTE DE RESULTATS

Cotisations brutes : 154.971 € contre 148.209 € en 2018

Les **encaissements bruts** se chiffrent à 154.971 € contre 148.209 € en 2018, soit une augmentation de 6.762 €, ou 4,6 %.

La **prime de réassurance** s'élève à 17.750 € en 2019, inchangée par rapport à 2018. Cette police est destinée à diminuer le risque encouru par Amifor en cas de très gros sinistre, en couvrant l'ensemble des sinistres de l'année pour un montant maximum de 1.300.000 €, avec une franchise de 80.000 € à charge d'Amifor.

Les **revenus nets de cotisations**, tenant compte de la variation annuelle de la provision pour cotisations non-acquises, se chiffrent à 136.121 € en 2019 contre 129.559 € en 2018.

Produits des placements hors réductions de valeur : 62.705 € contre 48.610 € en 2018

Nos **revenus locatifs** bruts atteignent 50.158 € en 2019 contre 35.864 € en 2018.

Concernant nos **revenus financiers**, les revenus de nos placements en titres sont de 9.950 € en 2019 contre 10.972 € (dividendes sur actions) en 2018.

Les revenus de nos comptes à vue et d'épargne sont eux de 2.597 € en 2019 contre 1.774 € en 2018.

Sur décision du CA, notons également une réduction de valeur réalisée sur les titres General Electric et Inbev, pour un montant de 26.200 €

Charge des sinistres : 1.835 € en 2019

Nous avons enregistré 3 sinistres en 2019 :

- sur la commune de Trois-Ponts, pour 220 € ;
- sur la Commune de Stoumont, pour 1.323 €
- sur la Commune d'Aywaille, pour 9.754 €.

L'indemnisation du premier sinistre (220 €), de même que la clôture d'un sinistre survenu à Ferrières en 2010 (1.615 €) ont été payées en 2019, pour un montant total de 1.835 €.

Le montant des indemnisations des 2 autres sinistres a été provisionné dans les comptes 2019.

Concernant le seul sinistre de 2018, également survenu à Aywaille, l'assureur de l'entreprise considérée comme responsable de l'incendie n'accepte de payer que 50 % du sinistre. Il en résulte un coût d'indemnisation pour AMIFOR de 1.921 €. Ce montant, non prévu dans les comptes 2018 a été provisionné dans les comptes 2019.

Frais d'exploitation

Les charges de personnel s'élèvent à 79.341 € contre 78.110 € en 2018.

Les amortissements (charges non décaissées) ont fortement augmenté en 2019, suite à l'acquisition de l'immeuble Madou en septembre 2018 : 44.802 € contre 14.386 € en 2018. En effet, la charge d'amortissement de l'immeuble Madou est calculée sur l'année entière en 2019, alors qu'elle ne l'était que sur les 4 derniers mois de l'année en 2018. De plus, le CA a décidé d'amortir les travaux d'aménagement des bureaux Madou sur 10 ans et non 33 ans comme prévu en 2018.

Concernant les taxes, nous avons enregistré en 2019 des taxes de 8.372 € pour le financement de l'Inami, des taxes sur cotisations de 7.429 € (taxes sur les opérations d'assurance), un précompte immobilier de 14.339 € (contre 9.450 € en 2018 car nous avons été propriétaires de 2 bâtiments, Galerie du Centre et Madou, durant le premier semestre 2019), une taxe de financement de la FSMA de 6.164 € et des taxes diverses pour 3.017 €. Le tout représente un total de 39.321 €.

La participation bénéficiaire sur la prime de réassurance, reprise en diminution des frais d'exploitation, s'élève par ailleurs à 6.212 €, inchangée par rapport à 2018.

Nous avons enregistré des frais de gestion sur nos placements de 473 € en 2019, et d'autres frais financiers pour 406 €.

Enfin, nous avons provisionné un montant de 6.500 € pour frais informatiques (migration du CRM/gestion de la data base des membres), ainsi qu'un montant de 2.000 € pour les frais de traduction des statuts/police/bulletin d'adhésion/site internet en néerlandais.

Produits et charges non récurrents

Au cours de l'année 2019, nous avons eu des revenus et charges non-récurrents :

- des revenus exceptionnels de 584.465 €, constitués de :
 - o la vente du plateau et des garages de la Galerie du Centre, presque totalement amortis, pour un montant de 579.606 €,
 - o l'abandon d'une dette fournisseur pour un montant de 4.859 €.
- des frais exceptionnels de 25.057 €, constitués de :
 - o 20.000 € de sponsorship, à raison de 10.000 € pour la SRFB et 10.000 € pour NTF,
 - o 5.057 € de frais liés au déménagement vers le bâtiment Madou.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 488.207 € contre 2.817 € en 2018.

Il s'agit d'un résultat exceptionnel, provenant principalement de la vente de l'Immeuble situé Galerie du Centre et presque totalement amorti.

Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 89.098 €, le résultat à affecter se chiffre à 577.305 € et il vous est proposé d'affecter 500.000 € au Fonds spécial de provision et de reporter à nouveau le montant de 77.305 €.

RISQUES ET INCERTITUDES

Le Conseil d'Administration, lors de ses réunions, a évalué en permanence la situation de risque dans laquelle se trouve votre mutuelle tant au niveau du portefeuille-titres qu'au niveau de l'historique des sinistres, des enjeux de la réassurance et des risques financiers encourus par notre activité (risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de trésorerie).

Signalons qu'il n'y a pas eu d'évolution dans le dossier du litige contesté depuis 2017 avec l'administration fiscale et confié à l'avocate Me Vanhaelst.

MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Le Conseil propose :

- le renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Paul de Lhoneux, qui vient à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- la nomination de Mr Michel Terlinden, Président du Comité de Direction, au poste d'Administrateur, sous réserve de l'approbation par la BNB,
- le renouvellement du mandat de Commissaire-réviseur de Mr Jean-Louis Prignon, qui vient également à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

AUTRES INFORMATIONS

- Un événement important s'est produit après le 31 décembre 2019, il s'agit de l'apparition de la pandémie liée au Covid-19. Les bourses ont fortement chuté et notre portefeuille titres n'a pas été épargné ; observons cependant qu'il était en plus-value latente. Pour information, sa valeur d'inventaire était de 326.169 € au 31/12/2018, de 415.242 € au 31/12/2019, de 329.927 € au 4/05/2020, comparée à sa valeur comptable de 332.743 € au 31/12/2019.

Cette diminution de la valeur du portefeuille doit cependant être relativisée car :

- d'une part notre portefeuille constitue un placement à long terme et il n'est pas nécessaire de l'utiliser pour faire face à la sinistralité,
- d'autre part, sa valeur comptable au 31 décembre 2019 ne constitue que 11 % de nos fonds propres.

La crise du Covid-19 n'a pas eu d'impact sur les comptes 2019. A ce jour, on ne sait pas si elle influencera la sinistralité en 2020, cette dernière pourrait en effet subir l'effet d'une plus grande fréquentation des forêts durant les mois d'été.

- Il n'y a pas eu en 2019 de circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.
- En 2019, le Conseil a poursuivi sa réflexion concernant la diversification éventuelle de la palette de produits à offrir à ses membres, dans une approche de gestion des risques ne mettant pas en danger la continuité de l'association. Un comité « Risque tempête » a été constitué au sein du Conseil, il a établi un registre des risques liés à l'assurance tempête et à l'indemnisation de la replantation des parcelles détruites par la tempête.
- Aucun élément particulier n'a été prévu concernant la recherche et développement.
- AMIFOR n'a pas de succursale et notre seul siège d'exploitation, correspondant à notre siège social, est situé Boulevard Bischoffsheim 1-8, 1^{er} étage, Boîte 3 à Bruxelles.

Le Conseil vous souhaite une excellente année forestière. Il vous demande de faire connaître notre mutuelle auprès de vos amis ou des représentants de votre commune qui ignoreraient encore les risques d'incendie que courent leurs forêts suite au changement climatique.

Bruxelles, le 11 mai 2020

Le Conseil d'Administration,

Marc MEURANT
Président du Conseil d'Administration

Paul de LHONEUX
Vice-Président du Conseil d'Administration

Patrick DAVID, Elie DEBLIRE, Yves de le COURT, Jean-Charles de VIRON
Paul GOBIET, Alain JAMAR de BOLSEE, Pierre PELTZER
Administrateurs

Michel TERLINDEN
Président du Comité de Direction